

# CONFERENCE DU DESARMEMENT

CD/PV.750  
12 septembre 1996

FRANCAIS

---

COMPTE RENDU DEFINITIF DE LA SEPT CENT CINQUANTIEME SEANCE PLENIERE

tenue au Palais des Nations, à Genève,  
le jeudi 12 septembre 1996, à 10 heures

Président : M. Dembinski (Pologne)

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je déclare ouverte la 750ème séance plénière de la Conférence du désarmement.

J'ai sur ma liste d'orateurs pour aujourd'hui les représentants du Kazakhstan, du Royaume-Uni et de la Nouvelle-Zélande. Lorsque nous aurons entendu ces déclarations, je suspendrai la séance pour permettre aux délégations d'examiner la version révisée du projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, contenu dans le document CD/WP.478/Rev.1. Hier, j'avais annoncé qu'en raison du manque de temps, le secrétariat n'établirait qu'une liste de modifications. Le secrétariat a toutefois été en mesure de produire une version révisée du projet de rapport, en anglais seulement, comportant toutes les modifications convenues hier.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kazakhstan, M. Volkov.

M. VOLKOV (Kazakhstan) (traduit de l'anglais) : Tout d'abord, Monsieur le Président, permettez-moi, au nom de la délégation du Kazakhstan, de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence du désarmement. Vous avez pris vos fonctions à un moment crucial pour la Conférence, mais nous sommes convaincus que vos compétences diplomatiques, votre expérience et votre professionnalisme contribueront au succès de la session de 1996.

Permettez-moi également de rendre hommage à votre prédécesseur, l'ambassadeur Urrutia, du Pérou, ainsi qu'à tous les membres de la Conférence d'avoir répondu favorablement à la demande du Kazakhstan de participer à ses travaux en tant qu'observateur.

Nous suivons attentivement la dernière phase des discussions menées par la Conférence et son Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires et sommes grandement impressionnés tant par l'importance mondiale des problèmes de fond abordés que par le professionnalisme des participants. A ce stade initial de sa participation à la Conférence, notre délégation a essentiellement observé le processus de négociation - pour se familiariser avec les travaux et les pratiques de la Conférence - mais je pense qu'à l'avenir notre participation sera plus active et que nous serons en mesure de contribuer davantage aux travaux de la Conférence.

Cette année, la Conférence a concentré ses efforts sur une tâche prioritaire que lui a confiée la communauté internationale : achever le texte d'un traité universel, multilatéralement et effectivement vérifiable d'interdiction complète des essais nucléaires. Nous pensons que la conclusion d'un tel traité constituerait une mesure importante pour mettre fin aux expérimentations nucléaires et contribuerait donc à un processus de désarmement nucléaire et de non-prolifération dans tous ses aspects et, par conséquent, au renforcement de la paix et de la sécurité internationales.

Nous déplorons vivement que les négociations et consultations laborieuses sur une interdiction des essais n'aient pas abouti au consensus souhaité. Dans ces conditions, l'initiative du Gouvernement australien, appuyée par

(M. Volkov, Kazakstan)

un certain nombre d'autres pays, semble être la dernière possibilité de saisir l'occasion de répondre enfin à une aspiration mondiale vieille de plusieurs décennies : interdire totalement toutes les explosions d'armes nucléaires.

Le Kazakstan a déjà exprimé sa position sur le projet de traité publié sous la cote CD/NTB/WP.330/Rev.2; elle est consignée dans le rapport du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, le Kazakstan figurant parmi les pays qui ont appuyé le projet de texte tout en ne le jugeant pas parfait. Nous pensons qu'en limitant les possibilités de développement et d'amélioration qualitative des armes nucléaires, ce traité constituera un instrument efficace de désarmement nucléaire et de non-prolifération et qu'il favorisera de nouvelles avancées sur la voie d'un processus systématique de désarmement nucléaire.

Le Gouvernement kazak mène une politique résolue de désarmement nucléaire et de non-prolifération, comme l'atteste clairement la série de mesures systématiques prises depuis cinq ans. Il n'y a pas si longtemps, le Kazakstan pouvait encore opter pour le nucléaire mais au lieu de cela son gouvernement a été un des premiers à vouloir transformer le traité START-I en un accord à cinq parties. Puis, le Kazakstan a signé le Protocole de Lisbonne par lequel il s'est engagé à retirer toutes les armes nucléaires présentes sur son territoire en vue de leur destruction. En 1993, le Kazakstan a adhéré au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et en avril 1995, les dernières ogives nucléaires ont quitté le territoire kazak.

L'interdiction universelle des explosions nucléaires expérimentales a toujours figuré au coeur des aspirations du peuple kazak : en près de 45 ans, il a été procédé à 459 explosions nucléaires au site d'expérimentations nucléaires de Semipalatinsk, au Kazakstan, et à 113 essais dans l'atmosphère. Le polygone d'expérimentation a été fermé en août 1991, sur décret du Président Nursultan Nazabayev. L'année dernière, lors de l'Assemblée générale, le Kazakstan a appuyé sans réserve la résolution 50/65 des Nations Unies et aujourd'hui - en pleine harmonie avec sa position de principe sur les questions de désarmement - le Gouvernement kazak a décidé de se joindre à l'Australie et aux autres pays auteurs d'un projet de résolution sur un traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Pour le Kazakstan, pays dont les habitants ont pendant un demi-siècle vécu d'indicibles souffrances à cause des essais nucléaires - atmosphériques, souterrains et à ciel ouvert - qui leur étaient imposés, la question de savoir s'il faut ou non approuver le traité qui mettra fin à toutes les explosions nucléaires expérimentales en tous lieux et à tout jamais ne se pose même pas.

La délégation du Kazakstan a salué la décision de l'Assemblée générale d'adopter le traité d'interdiction complète des essais nucléaires et d'inviter tous les Etats à signer le traité et à y adhérer au plus tôt.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie le représentant du Kazakstan de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole à l'orateur suivant, le représentant du Royaume-Uni, l'ambassadeur Sir Michael Weston.

Sir Michael WESTON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Je souhaite faire une déclaration au nom du Groupe occidental concernant le futur ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Les 21 membres du Groupe occidental tiennent à remercier le Coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour pour l'opiniâtreté avec laquelle il a, tout au long de l'année, conduit des consultations sur cette question complexe. Son rapport lucide du 3 septembre et son rapport oral informel à la Conférence du désarmement du 23 mai constituent une base solide pour la poursuite des consultations visant à déterminer comment la Conférence devrait mener plus avant ses travaux en 1997. Nous accueillons donc avec satisfaction la proposition selon laquelle le Président de la Conférence devrait mener des consultations maintenant ainsi que durant l'intersession en vue d'établir une nouvelle liste de questions de fond dont devrait traiter la Conférence. Nous appuyons sans réserve tous les efforts faits pour dégager un consensus à ce sujet au sein de la Conférence.

Le Groupe occidental a pris note des nombreuses déclarations et propositions concernant l'ordre du jour de la Conférence faites par des délégations de tous les groupes pendant la session en cours. Nous encourageons le Président, agissant en consultation avec toutes les délégations, à étudier les idées et propositions qui ont été formulées. A cet égard, le Groupe occidental souhaite contribuer de manière constructive au processus de consultation en faisant les observations générales ci-après.

L'ordre du jour actuel de la Conférence doit être remanié et actualisé. Comme le Coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour l'a noté dans son rapport du 23 mai, "il est admis que la Conférence devrait avoir un nouvel ordre du jour qui permettrait de prendre en compte avec audace les changements qui sont intervenus dans le monde depuis déjà un certain nombre d'années maintenant". Selon nous, dans l'ordre du jour il faudrait aussi prendre en considération les progrès réalisés en matière de désarmement et de non-prolifération. Nous devrions nous efforcer d'élaborer un nouvel ordre du jour réaliste et tourné vers l'avenir, susceptible de faire l'objet d'un consensus au sein de la Conférence, dont la composition vient d'être élargie.

Il faudrait dans l'ordre du jour assurer un équilibre entre les questions nucléaires et les questions classiques. Il faudrait maintenir l'accent sur les négociations et délibérations de fond.

Les négociations déjà approuvées par la Conférence devraient être poursuivies avec la création de comités spéciaux en 1997.

Nous rappelons que le 23 mars 1995 la Conférence a approuvé le mandat d'un comité spécial chargé de commencer des négociations de fond sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes. Les membres de la Conférence se sont aussi mis d'accord sur le nom d'un candidat pour présider ce comité spécial. Depuis lors, nous avons continué à demander instamment l'ouverture immédiate de ces négociations. Nous sommes fermement convaincus que ce comité spécial devrait être constitué rapidement.

(Sir Michael Weston, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

On pourrait créer immédiatement des comités spéciaux sur les garanties négatives de sécurité, l'espace et la transparence en matière d'armement. Les mandats des comités spéciaux pourraient être actualisés.

Nous appuyons sans réserves les conclusions du Coordonnateur spécial, qui semblent susciter le consensus, selon lesquelles certains points ne sont plus d'actualité et devraient donc être révisés ou supprimés. D'autres points pourraient être ajoutés.

Dans ce contexte, on pourrait ajouter deux points couvrant un vaste champ et intitulés "Désarmement nucléaire" et "Désarmement classique" de manière à tenir compte de la nécessité d'assurer un équilibre dans l'ordre du jour.

Nous avons aussi pris note avec intérêt des remarques faites par le Coordonnateur spécial au sujet des mines terrestres antipersonnel.

Nous avons hâte de collaborer avec le Président et avec toutes les délégations afin de convenir d'un nouvel ordre du jour. La Conférence devrait conserver un esprit souple et ouvert en étant prête à aborder, selon qu'il conviendra, les questions pertinentes touchant le désarmement.

M. ARMSTRONG (Nouvelle-Zélande) (traduit de l'anglais) : Je m'exprime ce matin au nom de trois délégations. Le Canada, l'Australie et la Nouvelle-Zélande se sont associés à la déclaration prononcée ici même aujourd'hui par le Royaume-Uni en tant que Coordonnateur du Groupe occidental. Nous espérons sincèrement que cette déclaration aidera la Conférence du désarmement à parvenir rapidement, en 1997, à un consensus sur un ordre du jour global propre à faciliter l'aboutissement des efforts constructifs consacrés tant à la question des armes nucléaires et des armes de destruction massive qu'au désarmement classique. Comme l'ont indiqué nos délégations dans des déclarations faites cette année devant la Conférence et d'autres instances, nous sommes désireux de travailler afin de parvenir, au sein de la Conférence, à un accord sur un cadre approprié pour discuter des questions de désarmement nucléaire, au titre d'un futur ordre du jour global. Nous avons donc hâte de coopérer avec le Président lors des consultations qu'il consacrera, pendant l'intersession, à tous les aspects du futur ordre du jour de la Conférence du désarmement.

Le PRÉSIDENT (traduit de l'anglais) : Je remercie l'ambassadeur de la Nouvelle-Zélande de sa déclaration. Ainsi s'achève ma liste d'orateurs pour aujourd'hui. Une délégation souhaite-t-elle prendre la parole à ce stade ?

Comme annoncé au début de cette séance, je vais maintenant suspendre la séance plénière pour 20 minutes afin de permettre aux délégations de s'assurer que toutes les modifications décidées hier ont bien été apportées au projet révisé de rapport annuel dont elles sont saisies.

La séance est suspendue à 10 h 40 et reprend à 10 h 55.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : La 750ème séance plénière reprend.

Nous allons à présent procéder à l'examen et à l'adoption du projet de rapport annuel de la Conférence du désarmement à l'Assemblée générale des Nations Unies, contenu dans le document CD/WP.478/Rev.1 (en anglais seulement).

Puisque nous avons déjà eu l'occasion d'examiner ce projet de rapport paragraphe par paragraphe, je souhaite passer à l'examen section par section, en n'attirant votre attention que sur les parties qui ont été modifiées. Il va sans dire que les espaces vides seront remplis par le secrétariat.

Y a-t-il des observations concernant la section I, intitulée "Introduction" ? Elle est adoptée.

Je passe maintenant à la section II, intitulée "Organisation des travaux de la Conférence". Comme convenu, au paragraphe 14, page 6, Chypre a été ajoutée à la liste des pays qui ont fait une demande d'adhésion. Le paragraphe 17, page 7, a été modifié comme convenu. Un nouveau paragraphe, le 19, a été inséré comme convenu. Je vous invite maintenant à vous reporter à la partie F, intitulée "Réexamen de l'ordre du jour de la Conférence". Le paragraphe 20 a été modifié, comme convenu. Deux nouveaux paragraphes, 21 et 22, ont été insérés, conformément à ce qui a été décidé hier. Puis-je considérer que la section II est adoptée ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je vous invite maintenant à vous reporter à la section III, intitulée "Travaux de fond de la Conférence au cours de sa session de 1996". Au paragraphe 31, page 11, on a inséré dans la liste le document CD/1435, nouveau document présenté par le Canada. Les paragraphes 33 à 39 de la partie B, intitulée "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire", reflètent l'accord auquel on est parvenu hier concernant le contenu et la réorganisation de ces paragraphes. Je donne la parole au représentant de l'Inde.

M. RAO (Inde) (traduit de l'anglais) : Je propose d'apporter une modification de forme au paragraphe 39 e) pour rendre compte du fait que le document CD/1433 a été transmis au nom du Groupe des 21.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Le secrétariat a pris note de cette modification de forme. Puis-je considérer que cette section est adoptée ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je sou mets à présent à votre décision le projet de rapport annuel dans son intégralité. Puis-je considérer que la Conférence décide d'adopter ce rapport ?

Il en est ainsi décidé.

Le PRESIDENT (traduit de l'anglais) : Je profite de cette occasion pour remercier toutes les délégations de leur esprit de compromis et de coopération qui nous a permis d'achever nos travaux dans le temps imparti.

Puisque cette séance plénière est la dernière de la session de 1996, permettez-moi de faire quelques remarques de conclusion en tant que Président de la Conférence.

Cette session aura été longue et très laborieuse. Elle a été tour à tour passionnante et exaspérante, encourageante et décevante, mais, en fin de compte, gratifiante par sa dimension historique. Nous avons tous beaucoup travaillé, même si un seul comité spécial, le Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, a été rétabli et a travaillé, sous la direction éclairée du représentant des Pays-Bas, l'ambassadeur Jaap Ramaker. Répondant à l'appel adressé à la Conférence par l'Assemblée générale dans sa résolution 50/65, nous avons ainsi pu, dans le cadre de nos travaux de fond, faire porter toute notre attention sur la poursuite des efforts visant à élaborer un projet de TICE.

Notre mandat était clair : "conclure, en tant que tâche hautement prioritaire, un traité universel d'interdiction complète des essais nucléaires qui soit multilatéralement et effectivement vérifiable et qui contribue au désarmement nucléaire et à la prévention de la prolifération des armes nucléaires sous tous ses aspects, de sorte qu'il puisse être signé dès le début de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale".

Tout au long de l'année, nous avons laborieusement avancé vers cet objectif avec dévouement, bonne volonté et l'esprit de coopération de toutes les parties prenantes, afin de nous acquitter de notre mandat dans les temps.

Nous pouvons, je crois, tirer réconfort et satisfaction du fait que dans sa décision du 10 septembre, l'Assemblée générale des Nations Unies a reconnu la valeur intrinsèque de nos efforts. Elle a reconnu l'importance et la valeur des résultats de nos efforts de négociation pour la non-prolifération, le désarmement nucléaire et, en fin de compte, pour la paix et la sécurité internationales.

Le soutien massif que la résolution en question a recueilli à l'Assemblée générale mardi dernier confirme qu'il aurait été impardonnable que le projet de TICE soit jeté aux oubliettes. En effet, c'est à juste titre que le projet de TICE a été porté devant toute la communauté internationale pour lui permettre de juger par elle-même le bien-fondé et la portée de ce projet de document complexe - dont l'élaboration aura demandé deux ans et demi de travail acharné mais qui répond aux aspirations des gens ordinaires partout dans le monde. Je suis persuadé qu'en définitive le crédit de la Conférence reste intact et s'est même accru. Nul ne saurait le nier.

Le bilan de la dernière partie de la session est remarquable aussi en ce qui concerne une question ne touchant pas au fond. Grâce aux efforts inlassables et au dévouement des présidents successifs de la Conférence au cours des dernières années, et tout particulièrement en 1996, nous avons vu le nombre de membres de la Conférence passer à 61 Etats.

(Le Président)

Elle est ainsi devenue un organe équilibré et plus représentatif de la communauté internationale. En bref, elle est désormais mieux à même d'affronter les problèmes complexes posés par la conjoncture de l'après-guerre froide. La question de la composition de la Conférence n'est cependant pas définitivement réglée. A la demande de la Conférence du désarmement, j'entends, en tant que Président dont le mandat expire à la fin de l'année, poursuivre les consultations sur un nouvel élargissement et rendre compte de leurs résultats à la Conférence au début de la session de 1997.

Le TICE ne figurant désormais plus à l'ordre du jour de la Conférence se pose la question de savoir quelles décisions prendre à cet égard pour assurer, autant que possible, une ouverture harmonieuse de la prochaine session et un travail aussi productif que possible. C'est dans ce souci que j'entends mettre à profit l'intersession pour poursuivre les tâches relatives au fond des travaux de la Conférence.

Pour faire en sorte que le début de la session soit des plus efficaces, j'entends poursuivre les consultations engagées par mes prédécesseurs et par l'ambassadeur Meghlaoui, Coordonnateur spécial sur le réexamen de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence. En premier lieu, je m'attacherai à mener des consultations intensives destinées à jeter les bases d'un consensus sur la question du désarmement nucléaire et j'en rendrai compte à la Conférence au début de sa session de 1997. J'explorerai également la possibilité de rétablir tous les comités spéciaux qui n'ont pas repris leurs travaux en 1996, en particulier le Comité spécial sur l'arrêt de la production de matières fissiles.

En ce qui concerne le réexamen de l'ordre du jour et du programme de travail de la Conférence pour 1997, nous devons à l'évidence donner suite à toutes les demandes et recommandations qui pourraient émaner de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Ainsi, par exemple, si on considère les choses du point de vue des intérêts nationaux de mon pays, il serait souhaitable d'instiller un meilleur équilibre dans l'ordre du jour. La possibilité d'examiner de façon constructive les différents aspects des armes classiques, en particulier la transparence en matière d'armements et les mines terrestres, vient d'emblée à l'esprit.

Compte tenu de la tâche ambitieuse qui l'attend durant les prochains mois, vous comprendrez que votre Président ne restera pas les bras croisés pendant l'intersession. Mais il fera tout pour que les délégations ne restent pas non plus les bras croisés. Je n'aurai de cesse de vous consulter pour que mon jugement ne s'égaré pas. Je suis convaincu que toutes les délégations m'accorderont leur pleine coopération dans l'accomplissement de mes fonctions de Président. J'espère être en mesure de faciliter la tâche du futur Président, à savoir le représentant de la République de Corée.

Je tiens à remercier toutes les délégations, les coordonnateurs de groupes régionaux et la Chine pour la coopération et la courtoisie qu'ils m'ont témoignées alors que j'exerçais la présidence de cette fin de session riche en émotion et en difficultés. Cela a été pour moi un honneur que de présider la Conférence à un moment si crucial de son histoire.



(Le Président)

Je tiens tout particulièrement à exprimer mes remerciements et ma profonde reconnaissance aux membres du secrétariat de la Conférence du désarmement, qui, sous la direction capable de M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, et de M. Abdelkader Bensmail, Secrétaire général adjoint de la Conférence, m'ont apporté une aide inestimable. Au nom de tous les membres de la Conférence, je tiens aussi à faire part de ma gratitude au Secrétaire du Comité spécial sur une interdiction des essais nucléaires, aux autres membres du secrétariat, aux interprètes et aux traducteurs, pour les compétences et la bonne volonté qu'ils ont manifestées et dont dépendaient l'harmonie et l'efficacité du fonctionnement de cet organe.

La prochaine séance plénière de la Conférence du désarmement aura lieu le mardi 21 janvier 1997, à 10 heures.

La séance est levée à 11 h 10.

-----